

## Annexe 1

### Rémunération additionnelle liée à l'atteinte des objectifs 2014

Groupe d'emploi	Nombre en 2014	Montant total 2014
Membre de la direction <sup>1</sup>	135	4 922 160 \$
Cadres intermédiaires	620	9 840 151 \$
Employés syndiqués	La rémunération incitative pour les employés syndiqués a été abolie le 1 <sup>er</sup> janvier 2014.	--

<sup>1</sup> PDG et cadres de direction.

Note : Les employées en congé de maternité non rémunérées et les employés absents pour une période de longue durée ne reçoivent aucune rémunération additionnelle liée à l'atteinte des objectifs pour ces périodes.